



AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, de l’entrée en vigueur du règlement suivant, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 juin dernier :

- *Règlement no 2023-06 déterminant les modalités de publication des avis publics*

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande à info@eastman.quebec.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À EASTMAN, le 7 juin 2023

Lise Coupal
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Coupal, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Eastman, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal par sa résolution numéro 2021-09-231, entre 9 : 00 et 17 : 00 heures, le 7^e jour du mois de juin 2023. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 juin 2023.



Lise Coupal
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe